

COMMENT METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER

Mes Ateliers Prévention / Employeur



OBJECTIF

Mettre en place une démarche de prévention du risque routier



PUBLIC

Employeur, dirigeant, directeur, DRH, responsable ayant des salariés exposés au risque routier

PROGRAMME

- Statistique et réglementation
- Obligations de l'employeur
- Comment mettre en place une démarche :
 - Organisation des déplacements (politique, règles de déplacement...)
 - Choix et entretien du véhicule
 - Gestion des communications
 - Compétences et formation
- Prévention des addictions
- Prévention des déplacements travail-domicile
- Outils d'aide à la prévention du risque routier

MODALITÉS

- Durée : 2 heures
- A distance

Calendrier & Inscriptions